

N° 3 – Délibération relative à l'augmentation d'emplois de vacataires au sein des Musées & Centres d'Art pour 2018

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16/2018-BCLI du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2018-12 du Conseil de Communauté du 9 février 2018 portant création d'emplois de vacataires au sein des structures muséales et centres d'Art pour l'exercice 2018 ;

CONSIDERANT que les structures muséales de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte doivent assurer l'accueil des visiteurs et les visites guidées sur l'ensemble de l'année 2018 et qu'il est nécessaire de faire appel à des vacataires pour pouvoir répondre favorablement à ces demandes ;

CONSIDERANT la réorganisation nécessaire suite à la fin des dispositifs CAE dans le domaine culturel qui a entraîné le recrutement de vacataires supplémentaires ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Il est demandé au Conseil de Communauté :

- **d'augmenter le nombre d'heures de vacations de 250 heures supplémentaires au sein des structures muséales et Centres d'Art de la Provence Verte, pour l'année 2018 :**

Type de vacation	Rémunération brute/heure	Volume horaire supplémentaire 2018
Vacataires culturels	110% SMIC horaire	250 h

Cette dépense est inscrite au budget 2018 de la Communauté d'agglomération.